



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de valider la régularisation suivante pour ajuster le compte DFT de la régie de la Maison de la Vigne et des Saveurs d'un montant de 50.53 € :

- un chèque impayé de 40.80 € en novembre 2021,
- une demande de versement de 9.73 € en janvier 2023 pour compenser la régularisation de titres de 2020.

Fait à Jonzac,

Le

28 NOV. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

AR Prefecture

017-200041523-20241128-DEC567_2024-AU
Reçu le 28/11/2024